



4^{ème} et 5^{ème} Directives, comment se conformer au dispositif LAB-FT

INFORMATIONS PRATIQUES

FORMAT
Séminaire

DATE
19/03/2019

LIEU
**128, bd Raspail
75006 PARIS**

PARTICIPATION
500,00 €

INSCRIPTION
www.eifr.eu

CONTACT
**contact@eifr.eu
01 70 98 06 53**

La 4^{ème} directive publiée en juin 2015 et transposée en droit interne par l'ordonnance 1635 du 1^{er} décembre 2016 a fait l'objet de règles d'application en 2018 qui viennent parachever la réglementation applicable : élargissement de la notion de Personnes Politiquement Exposées, nouvelles mesures de gel des avoirs, rôle de Tracfin. Ces règles ont été suivies de près par la 5^{ème} directive, publiée en juin 2018, qui vient étendre leur champ d'application notamment aux acteurs du domaine des crypto-actifs.

Les règles sont de plus en plus strictes, cependant plusieurs affaires de blanchiment se sont succédé dans le secteur bancaire européen en 2018, et les manquements relatifs aux obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ont entraîné de lourdes sanctions.

Quels enseignements peut-on tirer de ces failles, quel est aujourd'hui le cadre réglementaire pour l'évaluation et le suivi de ces risques, que ce soit pour les produits et services, les clients ou les zones géographiques, quels sont les contrôles à réaliser, les politiques de formation des collaborateurs à mettre en place ?

Ce séminaire dressera un panorama complet de la régulation existante et à venir pour les différentes activités du secteur financier, avec une intervention du Trésor, des avocats de EY et du régulateur, de professionnels de la banque, de l'assurance et de la gestion, ainsi qu'une présentation de solutions technologiques pour adapter les systèmes LAB-FT.

Public visé

- Banques, Assurances, Sociétés de gestion
- Directions de la conformité, RCCI / RCSI
- Directions des risques
- Directions juridiques
- Directions opérationnelles
- Régulateurs
- Avocats et sociétés de conseil

OBJECTIFS

- Consolider sa connaissance des règles issues des 4^{ème} et 5^{ème} directives
- Appréhender les risques de non-conformité LAB-FT
- Bénéficier des retours d'expérience de l'industrie financière
- Partager les bonnes pratiques en matière de lutte anti-blanchiment



PROGRAMME

8h30 Introduction

Intervenants: Edouard-François de LENCQUESAING (EIFR)

8h45 Pourquoi une 5ème directive, genèse et transposition

Intervenants: Eleonore Peyrat (DG Trésor)

9h10 De la 4ème à la 5ème directive, nouvelles obligations juridiques, nouveaux moyens d'identification électronique

Intervenants: Valérie Pozzo di Borgo (EY) / Jean-Charles Gobez (EY Société d'Avocats)

9h40 Le rapport de contrôle interne du dispositif LAB-FT, contenu et obligations

Intervenants: Soazic Rouault (ACPR)

10h05 Assureurs, intermédiaires d'assurance : un éclairage pratique sur les obligations en matière de LAB-FT

Intervenants: Alain Curtet (Barreau de Paris)

10h30 Pause

10h45 L'implémentation du dispositif au sein d'une société de gestion, retour d'expérience

Intervenants: Aude Flament (AXA IM)

11h10 Banque digitale, les points d'attention de la conformité

Intervenants: Jérôme Lerouge (Fortuneo)

11h35 Gestion des alertes LAB-FT : une mise en œuvre opérationnelle représentant un vrai défi

Intervenants: Anaïs Richez Kerbrat (Aurexia) / Ulf Clerwall (Aurexia)

12h05 Le KYC automatisé au service de la prévention des risques LAB-FT

Intervenants: William Bader (Vialink)

12h30 Questions / Réponses / Conclusion

Intervenants: Edouard-François de LENCQUESAING (EIFR)
